



Reconnaissance de dette ?

Par **Marie laura**, le 17/11/2016 à 11:00

Bonjour,

Il y a 2 ans je me suis séparé de mon ex. Il me dois 5000 euros ! On habitais ensemble et vu qu'il n'avais pas les moyens de payer le loyer ni les courses ainsi que les diverses factures... je lui ai tout avancé. On s'était mis d'accord oralement pour qu'il me rembourse dès qu'il aurait trouvé du travail.

A l'heure actuelle il m'a remboursé seulement 100 euros et ne me répond plus au téléphone ni aux messages !

Au final je n'est aucune preuve qu'il me doit cette somme mise à part des messages qui disent qu'il va me rembourser ces 5000 euros !

Pensez-vous que je peut porter plainte ou autre ? Quelle procédure je peut entamer pour récupérer mon argent ?

Ou pensez-vous que je ne peut rien faire et donc me faire à l'idée que je ne reverrai plus mon argent ?

Merci de m'aider

Par **youris**, le 17/11/2016 à 11:19

bonjour,

si vous n'avez aucune reconnaissance de dettes, ni aucun élément pour prouver ce prêt, ce sera difficile de récupérer votre argent.

pas de plainte possible, car il n'y a pas d'infraction pénale.

vous pouvez lui envoyer par LRAR, une mise en demeure de vous rembourser ce prêt sous un délai d'un mois par exemple et qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance pour obtenir un jugement le condamnant à payer avec saisies possible.

salutations

Par **Visiteur**, le 17/11/2016 à 11:26

Bonjour,

oui vous pouvez... mais soyez patiente ! et surtout préparez vous à ne rien récupérer ! Vous serez certainement moins déçue.